

Qualification adultes

# Diplôme de fin d'apprentissage pour adultes

Les adultes qui justifient d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans peuvent être admis-e-s à une procédure de qualification (examen de fin d'apprentissage au sens de l'article 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle OFPr) même si leurs qualifications ont été acquises dans un autre cadre que celui de la formation professionnelle initiale.

## Expérience professionnelle

Pour obtenir un CFC, vous devez avoir réuni un large éventail d'expériences pratiques dans la profession exercée. Vous pouvez vérifier les compétences et les connaissances exigées dans la branche qui vous intéresse en consultant les ordonnances sur les formations professionnelles initiales. Elles sont téléchargeables depuis le site internet du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI): [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch) > Thèmes > Formation professionnelle > Formation professionnelle initiale > Ordonnances en vigueur.



## Compétences linguistiques

Les cours à l'école professionnelle et les examens finaux se déroulent tous en français. Le français est évalué dans le cadre des branches générales. Certaines professions, notamment dans le domaine commercial, exigent des connaissances dans une autre langue.

## Entreprise / lieu de travail

En vous préparant à l'examen, vous n'effectuez pas un apprentissage, votre employeur ne devient pas votre responsable de formation et n'est pas obligé de vous former ou de vous soutenir. Vous n'avez pas l'obligation d'informer l'entreprise dans laquelle vous travaillez de votre projet, mais si vous le faites, elle vous accordera éventuellement son soutien.

## Qui peut vous renseigner?

Le Conseil Qualification Adultes de l'orientation professionnelle est l'instance de contact pour tout renseignement concernant les voies d'obtention d'un diplôme professionnel pour adultes. Lors d'un entretien avec un ou une spécialiste, vous pourrez clarifier votre situation concernant les compétences requises et recevoir les informations nécessaires à votre prise de décision.

## Demande d'admission

La demande d'admission à la procédure de qualification se fait auprès de l'Office de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré et de la formation professionnelle (OSP). Vous devez joindre à votre demande une copie des certificats attestant vos expériences professionnelles et non professionnelles, ainsi que l'acquisition éventuelle de compétences linguistiques ou générales. L'OSP se prononce par voie de décision sur l'admission à la procédure de qualification et, en fonction de votre expérience professionnelle, détermine avec vous la date à laquelle vous pourrez vous présenter à cette procédure.

Si les exigences sont remplies, cette décision vous permet - si vous le souhaitez - de vous inscrire à l'école professionnelle afin de vous préparer à passer les examens de fin de formation.

## Ecole professionnelle

L'école professionnelle peut vous renseigner sur la meilleure manière de vous préparer à la procédure de qualification.

## Financement

La fréquentation des écoles professionnelles est gratuite pour les adultes du canton de Berne qui:

- n'ont pas encore de diplôme du cycle secondaire II (CFC en 3 ou 4 ans, maturité) ou
- ont suivi une formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation (AFP) ou
- ont obtenu un CFC au terme d'une filière de formation de deux ans

Les adultes qui disposent déjà d'une formation du degré secondaire II (CFC en 3 ou 4 ans, école de culture générale, maturité – professionnelle, spécialisée, académique) paient des frais d'écolage. Pour obtenir plus de détails, renseignez-vous auprès de l'école professionnelle.

## Adresses

Conseil Qualification Adultes:

OP Tavannes

Rue de Pierre-Pertuis 16

2710 Tavannes

+41 31 635 38 99

validation.acquis@erz.be.ch

Admission à la procédure de qualification:

Office de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré et de la formation professionnelle OSP

Section francophone

Chemin des Lovières 13

2720 Tramelan

+41 31 636 16 40

osp@erz.be.ch